



**Extrait du Registre des Délibérations
de la Commune de Villemandeur
séance du Mardi 23 Mai 2023**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 23 Mai 2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 29 | 22 | 28 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 28 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 30/05/2023
Et
Publication ou notification du :
30/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 16/05/2023.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. MAHÉ Bernard, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. LOMBARD Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise, M. LINARD Alain à Mme PASQUET Christine, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel

Absent(s) : Mme LECONTE Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme GANNAT Fanny

2023-029 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE SUITE À CHANGEMENT DE FILIÈRE

Madame le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Un agent actuellement sur le grade d'ATSEM principal de 1^e classe (catégorie C cadre d'emploi des ATSEM), à temps complet et occupant des fonctions administratives depuis mars 2021, a sollicité une demande de changement de filière pour intégrer le grade d'adjoint administratif principal de 1^e classe (catégorie C cadre d'emploi des adjoints administratifs).

Le tableau des effectifs ne disposant pas de poste vacant à ce grade, il convient de créer ce poste.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Ressources Humaines du 20 avril 2023,

Le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste permanent d'adjoint administratif principal 1^e classe (catégorie C cadre d'emploi des adjoints administratifs), à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2023,
- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2023

 Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Fanny GANNAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet://www.telerecours.fr